

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

LE **P**ROGRAMME D' **A**CTIONS DE **P**RÉVENTION DES **I**NONDATIONS DU **BASSIN** DE **L'OR**

PAPI 3 | 2026-2032



SOMMAIRE

Un programme d'actions pour réduire les conséquences des inondations.....	p.03
Le SYMBO, une structure engagée pour la gestion des inondations	p.05
Le bassin de l'Or, un territoire vulnérable	p.07
Des actions pour mieux se préparer.....	p.14
Une stratégie opérationnelle et concertée	p.18
Le programme d'actions du PAPI 3 du bassin de l'Or 2026-2032	p.20

Le présent document vise à fournir une vision synthétique du PAPI 3 du bassin de l'Or 2026-2032 et contribue à la phase de consultation du grand public.



UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES DES INONDATIONS

Le territoire du Bassin de l'Or bénéficie de différentes démarches de gestion intégrée et concertée de l'eau, engagées par les acteurs locaux depuis plus de 20 ans. Ces démarches sont le fruit d'une volonté locale d'agir pour la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité dès le début des années 2000.

Après les fortes inondations ayant touché le pourtour de l'étang de l'Or en décembre 2003, la prise de conscience d'une nécessaire politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant s'est développée.

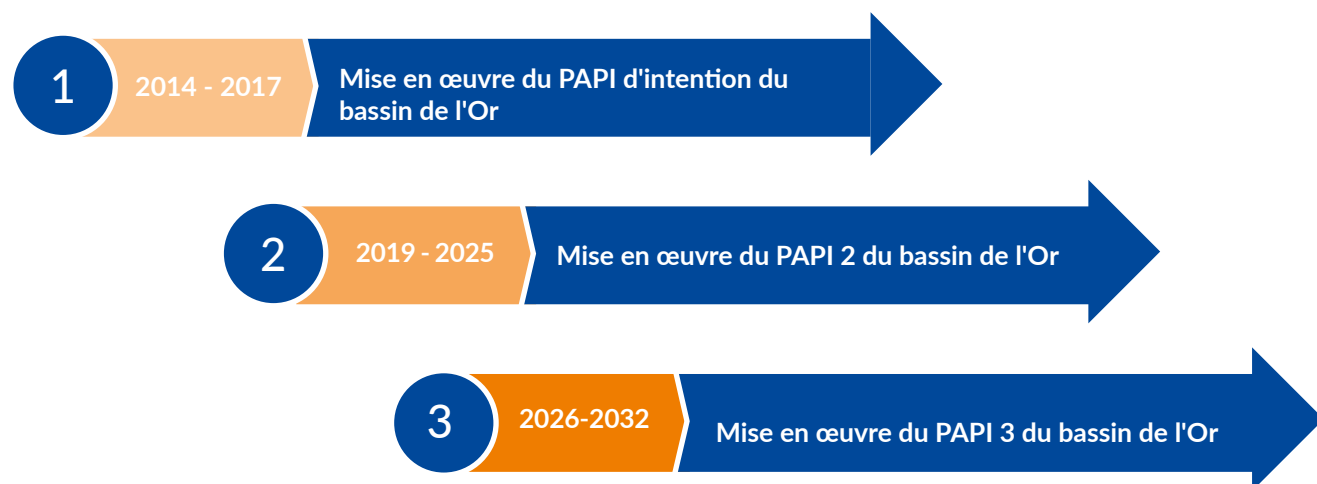
Depuis 2012, le **SYMBO** (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or) agit pour mieux prévenir ces risques. Grâce au soutien des intercommunalités et des partenaires locaux, une première étape importante a été franchie en 2014 avec le lancement d'un PAPI d'intention (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

En 2016, le SYMBO a ensuite pris en charge la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de l'Or, puis a mis en œuvre un PAPI complet pour la période 2019-2025.

Ce programme a permis de nombreuses avancées concrètes :

- Création du dispositif OR ALABRI pour réduire la vulnérabilité des bâtis,
- Renforcement des digues,
- Installation de stations de suivi hydrométéorologique sur les cours d'eau,
- Actions de sensibilisation auprès des scolaires,
- Meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre cette dynamique avec le nouveau **PAPI 3 du bassin de l'Or (2026-2032)**. De nombreux projets restent à mener pour continuer à protéger les habitants et les biens. Dans un contexte de changement climatique, où les épisodes pluvieux intenses sont plus fréquents, il est essentiel de maintenir et renforcer les actions engagées.





Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Un programme d'actions opérationnel

Mis en place depuis 2002, le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités qui vise à promouvoir une gestion équilibrée du risque inondation sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d'inondation.

Son objectif : **réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques ou encore l'environnement.**

Le PAPI est structuré autour de 8 axes thématiques, dont un axe transversal pour l'animation de la démarche. Ils prévoient la réalisation d'opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation.



Une démarche en plusieurs temps

La démarche PAPI se déroule en plusieurs temps :

- **Le PAPI d'intention**, d'une durée de trois ans, pour rassembler les informations et préparer le projet ;
- **Le PAPI complet**, d'une durée de six ans, pour poursuivre les études et engager des travaux de plus grande ampleur.

Les PAPI sont des démarches qui s'intègrent dans des stratégies longues, sur plusieurs dizaines d'années. Ainsi, un PAPI peut être poursuivi par un PAPI2, un PAPI3, etc. comme c'est le cas pour le PAPI Or.

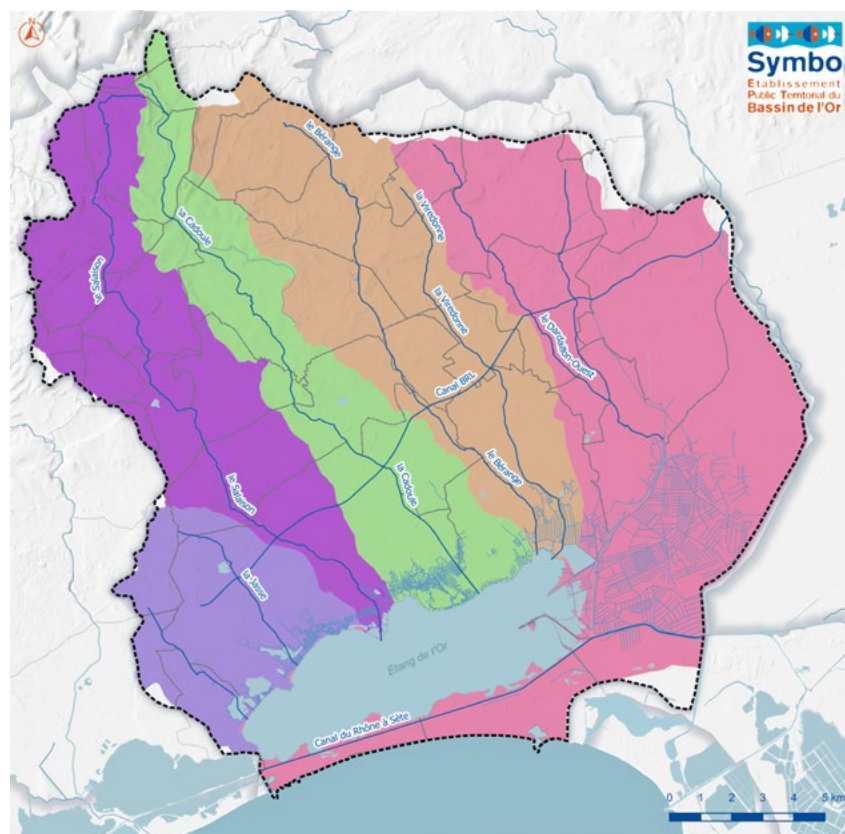
Symbo
Etablissement
Public Territorial du
Bassin de l'Or

Le SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or) a été créé fin 2009, à partir du Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or, fondé en 1991 par le Département de l'Hérault et 12 communes autour de l'étang. Le SYMBO est un syndicat mixte ouvert, ce qui signifie qu'il rassemble plusieurs collectivités (le Département et 4 intercommunalités), qui travaillent ensemble pour le compte des communes du bassin.

- Assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau,
- Prévenir les inondations,
- Protéger et restaurer la biodiversité, les milieux aquatiques et les zones humides.

Dans ce cadre, le SYMBO pilote également l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), véritable feuille de route pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques à long terme.

Par son rôle de coordination, au centre des politiques de gestion de l'eau et de la prévention des inondations, il est l'acteur désigné pour porter et animer le futur PAPI Or 2026 - 2032.



Répartition des différents bassins versants sur le territoire du Symbo

--- Péri-mètre du PAPI Or

Hydrographie

- Cours d'eau principaux
— Cours d'eau secondaires

Bassins versants

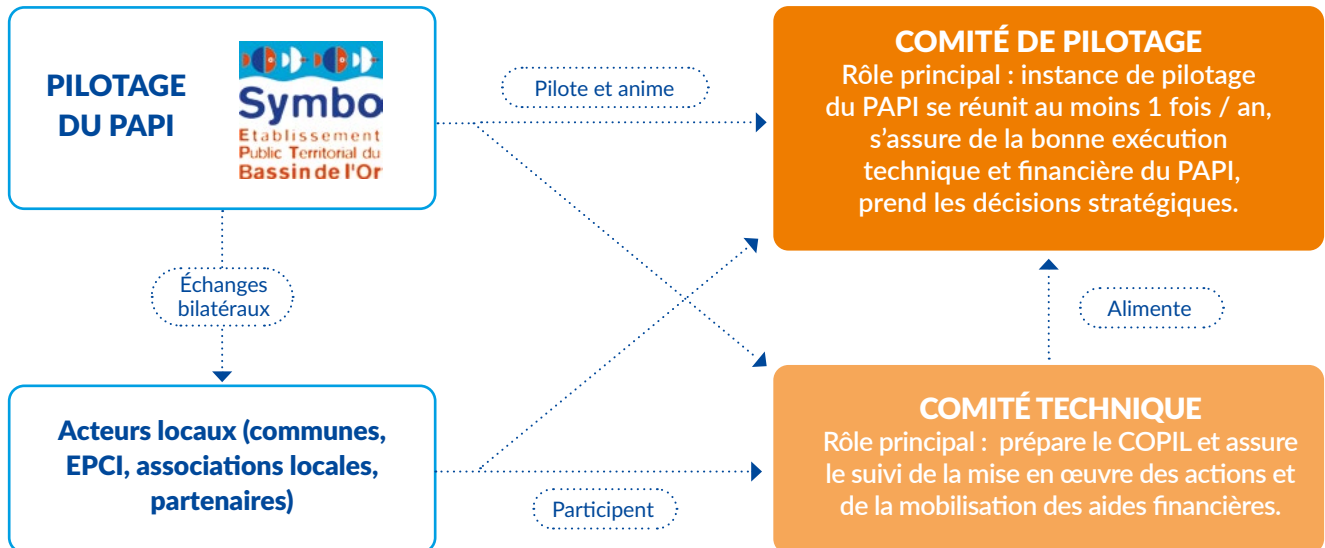
- Bérange - Viredonne
- Cadoule
- Occidental (Nègue-cats, Jasse)
- Oriental (Dardaillons)
- Salaison

Cartographie réalisée le 27/11/2025
Fond de carte : OpenStreetMap Standard (2024)
D'après les données : Admin Express (2024), BD Topo (2025)

UNE FORTE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

La mise en œuvre de ce programme d'actions nécessite un important suivi et pilotage dans sa mise en œuvre mais également un partage des informations et des étapes de validation mobilisant l'ensemble des parties prenantes du territoire PAPI. Ce travail d'animation et de portage du PAPI est assuré par le SYMBO.

La gouvernance du PAPI du bassin de l'Or permettra de mobiliser les acteurs publics, partenaires techniques et financiers, mais aussi des acteurs privés et associatifs, afin d'échanger et contribuer à l'avancement du programme d'actions. Ces instances de gouvernance sont résumées dans le schéma suivant :



DES MOYENS HUMAINS MOBILISÉS POUR LE SUCCÈS DU PROGRAMME

Le SYMBO est composé d'une équipe technique qui participe à l'animation et au suivi du programme. Un chargé de mission PAPI est dédié à la bonne exécution du programme d'actions.



LE BASSIN DE L'OR, UN TERRITOIRE VULNÉRABLE

Un territoire méditerranéen, entre mer et garrigues

Situé dans l'Hérault, entre les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord et la mer Méditerranée au sud, le bassin versant de l'étang de l'Or se compose de 39 communes et 4 intercommunalités, réparties sur un territoire de 410 km².



4 EPCI

39 Communes



185 000 habitants permanents

280 000 habitants en été

Un territoire de 410 km²

285 km de cours d'eau



Un territoire au réseau hydrographique dense

Le territoire du Bassin de l'Or se caractérise par des reliefs peu élevés, l'altitude maximale étant de 193 m. Il comporte plusieurs typologies d'espaces tels que les garrigues, les exploitations agricoles, les zones urbaines, les zones humides, la lagune de l'étang de l'Or et le cordon littoral.

Ce bassin versant se caractérise également par la présence de **l'étang de l'Or** aussi appelé étang de Mauguio, dans sa partie Sud. Avec une superficie de 2 960 ha, une longueur de 11 km, une largeur de 3 km et une profondeur moyenne de 1,1 m, l'étang de l'Or est le 5^e plus grand étang littoral de France. Celui-ci relie le réseau hydrographique dense de son bassin versant à la mer Méditerranée. En effet, le bassin versant de l'étang de l'Or est

parcouru par une **vingtaine d'affluents**. Les cinq cours d'eau principaux sont d'Ouest en Est: le **Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon**. Marqué par un **climat méditerranéen fort**, la majorité de ces cours d'eau, secs la plupart du temps, deviennent de véritables torrents lors des fortes pluies. Le canal BRL au Nord et le canal du Rhône à Sète au Sud, traversent dans la largeur le bassin versant de l'étang de l'Or.

Autre spécificité du territoire, le bassin versant de l'étang de l'Or n'est traversé par aucun fleuve. Tous les cours d'eau ont pour exutoire l'étang de l'Or et non la mer Méditerranée. **Les échanges directs entre l'étang et la mer se font au niveau du grau de Carnon.**



Une connaissance fine des événements

Le bassin de l'Or est exposé à quatre principaux types d'inondation, qui peuvent parfois se combiner : le débordement de cours d'eau, le débordement de l'étang de l'Or, le ruissellement et la submersion marine.

Le développement de l'urbanisation et la multiplication d'aménagements transversaux agissant comme obstacles accentuent les impacts des inondations. L'imperméabilisation des sols, la présence d'enjeux en zone inondable et l'intégration insuffisante du risque dans la planification urbaine sont autant de facteurs aggravants. Les stratégies de gestion du bassin, telles que celles mises en œuvre par le SYMBO et préconisées par les documents stratégiques, visent à prendre en compte ces éléments pour réduire l'aléa tout en préservant les milieux aquatiques.

LE DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU

Le bassin versant de l'étang de l'Or est soumis à des **périodes de fortes précipitations condensées sur un temps très court**. Cette surcharge rapide en eau provoque une montée des eaux très rapide, y compris sur les cours d'eau intermittents. On parle alors de « **crues éclair** ».

Le débordement des cours d'eau est influencé par l'artificialisation historique des cours d'eau, aujourd'hui rectilignes et avec une ripisylve dégradée, ainsi que par la présence de merlons et de digues, et d'autres contraintes latérales qui retardent la mobilisation des champs d'expansion de crue et

augmentent la vitesse des écoulements. Les modélisations hydrauliques et les PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation) ont permis de mieux cartographier cet aléa, mais la restauration des milieux aquatiques reste un enjeu pour réduire les risques.

LE DÉBORDEMENT DE L'ÉTANG DE L'OR

L'étang de l'Or, lorsqu'il est soumis à des pluies intenses, joue dans un premier temps le rôle d'une éponge. Lors des forts épisodes cévenols, le niveau de l'étang augmente avec les crues des cours d'eau plus vite que ce qu'il se vide à la mer par l'unique grau de Carnon. L'étang est rapidement surchargé et se met lui aussi à déborder, occasionnant des inondations à sa périphérie.

LE RUISSELLEMENT

Le ruissellement, qu'il soit urbain ou rural, résulte de l'écoulement rapide des eaux de pluie sur des surfaces imperméabilisées ou en pente. Sa connaissance reste incomplète sur l'ensemble du bassin, ce qui nécessite un renforcement des études pour mieux anticiper ses impacts.

LA SUBMERSION MARINE

La submersion marine affecte principalement les communes littorales. Cet aléa a été cartographié dans le cadre du PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) et de la révision des PPRI de ces communes. Sous l'effet du changement climatique, ce territoire est également exposé au recul du trait de côte.

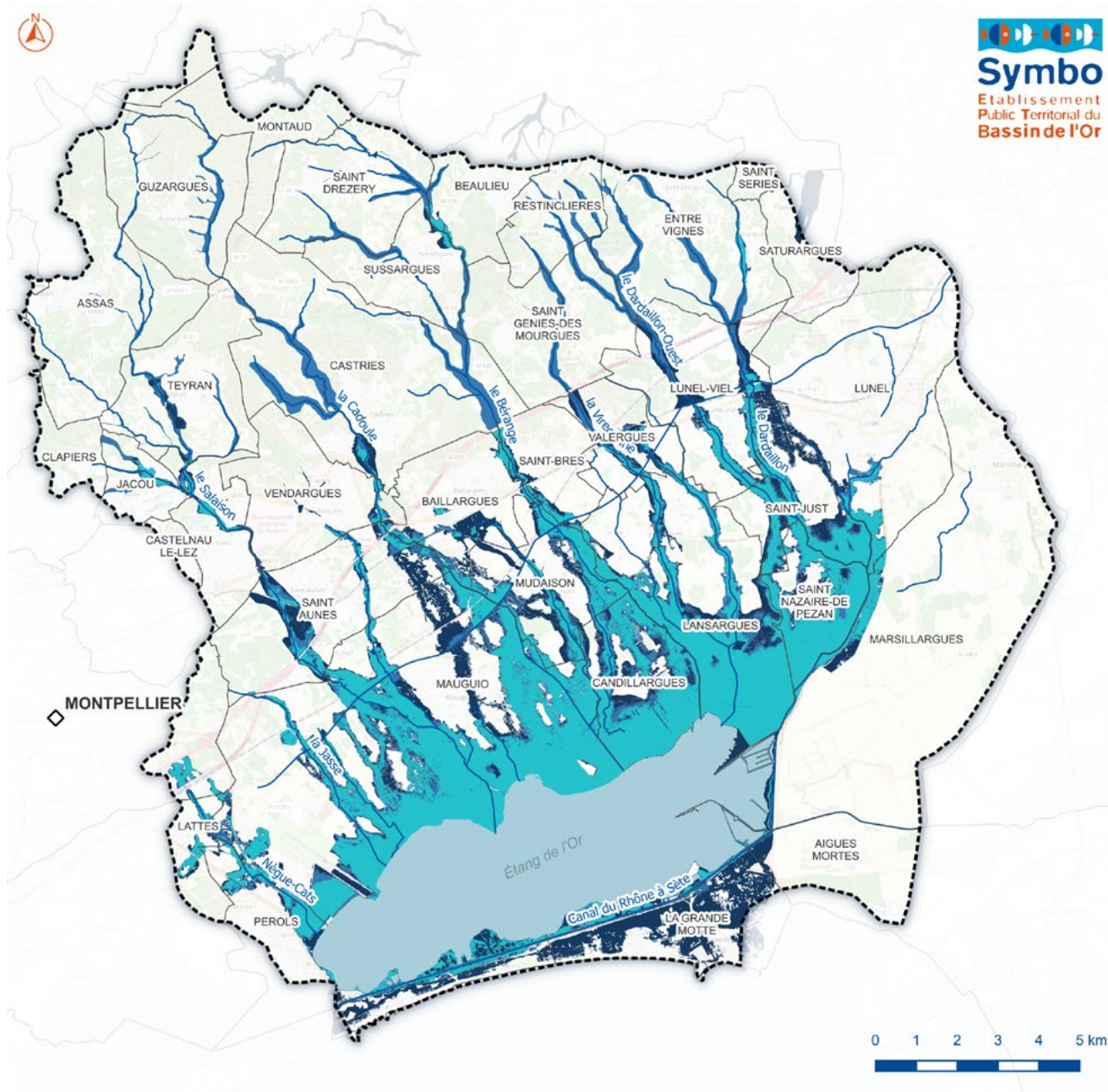
Qu'est-ce qu'un épisode cévenol ?

Les épisodes cévenols se produisent majoritairement en automne. Ils sont caractéristiques de la région et provoquent bien souvent des inondations.

L'air chaud et humide remontant de la mer Méditerranée, rencontre le froid d'altitude venu des montagnes (Cévennes), provoquant ainsi la formation d'un gros nuage (cumulonimbus). Ce dernier se bloque alors contre le relief des Cévennes et provoque de violents orages et de fortes pluies. La quantité d'eau tombée peut représenter l'équivalent de plusieurs jours voire plusieurs mois de précipitations en seulement quelques heures.



CUMULONIMBUS



ALÉA DÉBOREMENT DE COURS D'EAU SUR LE BASSIN DE L'OR

Limites et périmètres

- Périmètre du PAPI Or
- Limite communale

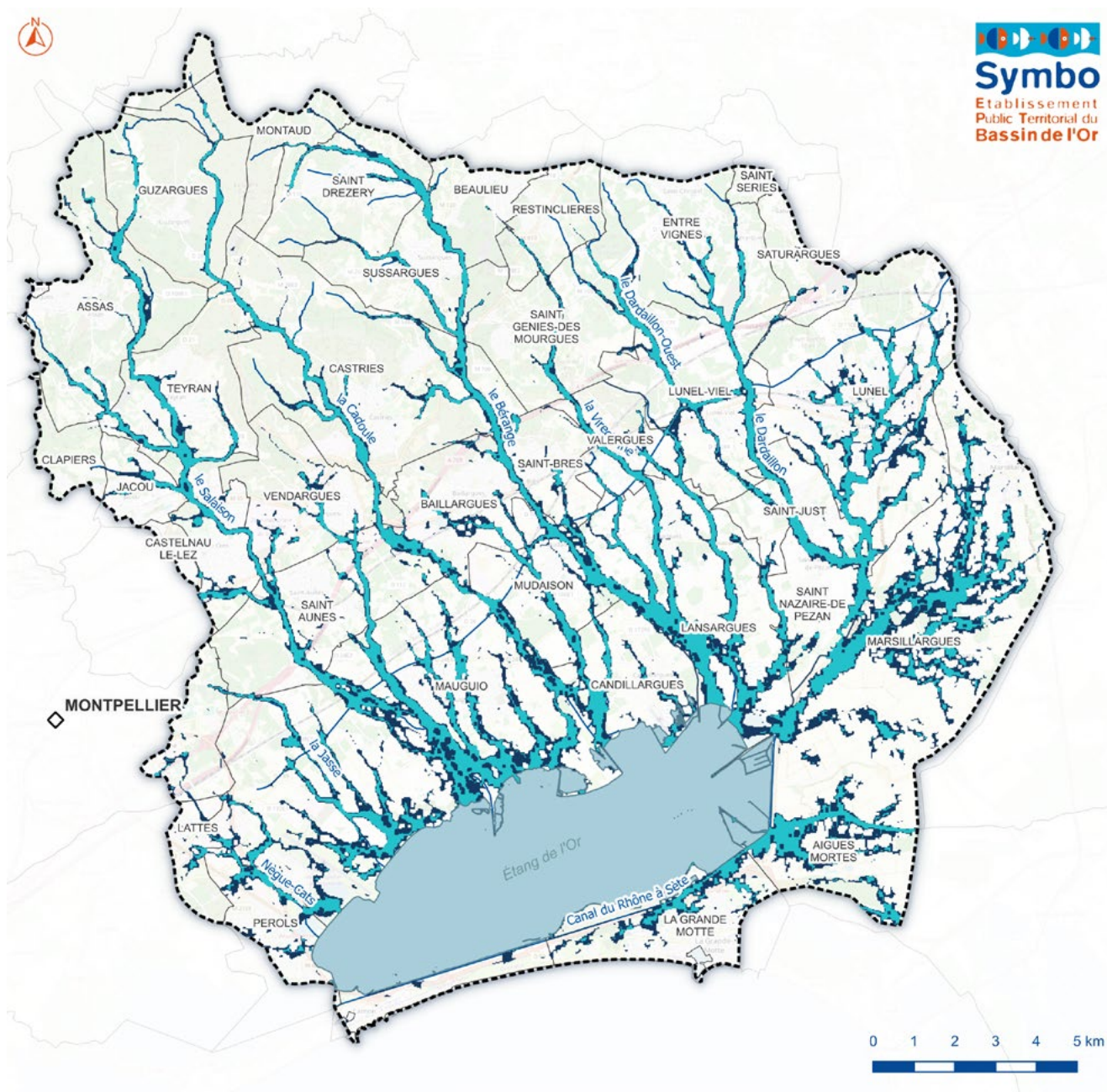
Hydrographie

- Cours d'eau principaux

Aléas : Débordement de cours d'eau

Scénarios :

- FREQUENT (Q30)
- MOYEN (Q100)
- EXTREME (1.8 x Q100)



Cartographie réalisée le 04/11/2025
 Fond de carte : OpenStreetMap Standard (2024)
 D'après les données : Admin Express (2024), BD Topo (2025)
 Modélisation ruissellement CCR, 2020

ALÉA RUISSÈLEMENT SUR LE BASSIN DE L'OR

Limites et périmètres

- Périmètre du PAPI Or
- Limite communale

Hydrographie

- Cours d'eau principaux

Aléas : Ruissellement

Scénarios :

- FREQUENT (20 ans)
- EXTREME (100 ans)

Une exposition majeure du territoire aux inondations

Le territoire du PAPI du bassin de l'Or a été impacté à plusieurs reprises par des phénomènes d'inondation que ce soit par débordement de cours d'eau et de l'étang de l'Or, par ruissellement urbain ou par submersion marine. Le SYMBO a recensé près d'une soixantaine d'événements historiques sur le territoire dont près de la moitié sont considérés comme des événements importants voire majeurs.

Pour les inondations par débordement de cours d'eau, pour des crues de périodes de retour 100 ans (c'est-à-dire qui ont 1 chance sur 100 de se produire chaque année), on dénombre les impacts suivants :



6 400
PERSONNES
RÉSIDENT EN ZONE
INONDABLE



2 400
HABITATIONS
→  dont 1 300 habitations
de plain-pied



640
ENTREPRISES
→  soit 3 400 emplois



17
ÉTABLISSEMENTS
ACCUEILLANT DES
POPULATIONS
SENSIBLES
(Établissement de santé,
structures d'accueil
pour personnes âgées
ou handicapées,
établissements scolaires)



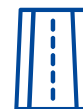
3
ÉTABLISSEMENTS UTILES
À LA GESTION DE CRISE



200
BÂTIMENTS D'EXPLOITATION
AGRICOLE



180 km
DE LIGNES
ÉLECTRIQUES



420 km
DE ROUTES

Mais également d'autres équipements et réseaux (voies ferrées, canalisations de gaz, réseaux d'assainissement et d'eau potable, etc.), des infrastructures susceptibles de déverser des polluants, etc.

Des événements récents marquants

Au fil des années, le bassin versant de l'étang de l'Or a connu par plusieurs événements historiques. Ces inondations ont marqué le territoire et la mémoire de certains habitants.

Depuis 1907, une vingtaine d'inondations importantes a été recensée sur le territoire. Les plus importantes datent de 1907, 1956, 1963, 1987, 2003, 2009 et plus récemment 2014 et 2015.

Le 29 septembre 2014

Le 29 septembre 2014, une cellule orageuse a provoqué un épisode pluvieux diluvien peu durable mais intense centré sur le secteur de Mauguio - Pérols. Sur certaines communes du bassin, il est tombé par endroits jusqu'à 300 L/m² en quelques heures seulement (2-3h). Les quantités et intensités de pluies ont atteint des records historiques!

La crue a été extrêmement rapide pour certains cours d'eau. À Mauguio, le débit du Salaison a atteint une

valeur d'environ 260 m³/s soit un débit de l'ordre de la crue centennale. Sur les 39 communes du bassin versant, 27 ont été concernées par un arrêté de catastrophe naturelle.

Ces inondations ont occasionné de nombreux dégâts sur les berges des cours d'eau, sur les routes mais aussi dans les habitations et les entreprises. Les dommages ont été évalués à plusieurs millions d'euros.



La Cadoule
à Castries

© Marc Poncet



Galerie commerciale
de Pérols

© Soler



Le Salaison
au Crès

© Sylvie Bonnet

DES ACTIONS POUR MIEUX SE PRÉPARER

Des enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent programme

Le PAPI Or 2019-2025, doté d'un budget prévisionnel de 18 M€ HT sur 7 ans, a déployé une quarantaine d'actions autour de trois volets principaux : la réalisation de travaux de protection collective (digues), la réduction de la vulnérabilité des bâtiments et exploitations sur 11 communes prioritaires, et l'accompagnement du territoire via la sensibilisation des citoyens, l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise.

Le programme a permis plusieurs avancées notables : mise en place de 16 stations hydrométéorologiques, déploiement du dispositif Or Alabri, sécurisation et optimisation des digues, renforcement du réseau d'acteurs locaux et diffusion d'une culture du risque par la pose de repères de crue et les actions de sensibilisation scolaire.

Cependant, des défis restent à relever : certains travaux structurants ont accusé des retards liés à des contraintes techniques, administratives ou foncières, nécessitant une prolongation du programme jusqu'à fin 2025. Les études de conception ont progressé, mais la réalisation concrète de nombreux travaux a été reportée au prochain PAPI.

Les enseignements clés tirés de cette expérience ont nourri la conception du PAPI Or 2026-2032. Ils sont les suivants :

- La nécessité de combiner actions structurelles et non-structurelles, en poursuivant la réduction de la vulnérabilité à l'échelle des quartiers exposés.
 - L'importance d'une communication adaptée et d'un accompagnement technique pour favoriser la réalisation des mesures volontaires par les habitants et acteurs économiques.
 - Le besoin d'améliorer et d'homogénéiser les connaissances locales, notamment sur le ruissellement et les effets du changement climatique.
 - La nécessité d'une gestion intégrée du risque, prenant en compte l'ensemble des acteurs et des vulnérabilités.
 - L'importance d'intégrer davantage de flexibilité face aux imprévus (crises sanitaires, inflation, crues exceptionnelles, évolutions institutionnelles).
- La pertinence d'une démarche intégrée à l'échelle du bassin versant, avec une gouvernance multi-acteurs efficace à pérenniser.



L'état d'avancement du territoire au regard des dispositifs de prévention des inondations existants

En matière de sensibilisation et de culture du risque

L'ensemble des communes du bassin de l'Or dispose désormais d'un **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Toutefois, nombre de ces documents sont anciens et nécessitent une actualisation ainsi qu'une meilleure diffusion auprès du public. Un premier DICRIM à l'échelle intercommunale, porté par Montpellier Méditerranée Métropole, a d'ailleurs été initié à la fin du précédent PAPI. La création d'une **plateforme web regroupant ces documents** et diverses informations sur les inondations constituera un outil précieux pour renforcer la sensibilisation et l'accès à l'information du grand public, dans le cadre du **futur observatoire du risque**.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation menées par le SYMBO lors des deux premiers PAPI ont permis l'installation de **85 repères de crue** sur 63 sites et la **sensibilisation de près de 8 000 élèves**. Ces dynamiques positives témoignent d'une culture du risque en progression sur le territoire, qu'il convient de maintenir et de développer dans les années à venir.



© Symbo

En matière de surveillance et de prévision

Le bassin de l'Or ne bénéficie pas d'un dispositif de surveillance et de prévision des crues directement géré par l'État. Néanmoins, le territoire profite de plusieurs services nationaux : les vigilances météorologiques de **Météo-France** (pluie-inondation, orages, vagues-submersion), le **dispositif APIC** d'avertissement des pluies intenses à l'échelle communale, ainsi que le service **Vigicrues Flash**, actif sur certains cours d'eau du bassin (Salaizon, Cadoule, Bérange, Viredonne et Dardaillon).

Pour renforcer cette couverture, deux systèmes d'avertissements locaux aux crues ont été développés : l'un par Montpellier Méditerranée Métropole avec l'outil « **Ville en alerte** » (depuis 2016), et un autre par le SYMBO dans le cadre du PAPI 2. Ce dernier a permis de poser les bases d'un véritable dispositif de prévision à l'échelle du bassin de l'Or, grâce à l'installation d'un réseau de 16 stations limnigraphiques et de 8 pluviomètres. Ce réseau, déjà opérationnel et susceptible d'être étendu, constitue une avancée majeure pour améliorer la prévision et l'anticipation des crues.



© Symbo

En matière de préparation à la gestion de crise

La totalité des 39 communes du bassin de l'Or sont couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit de l'élément central pour organiser la réponse de la commune en cas de crise.

Ces outils opérationnels nécessitent d'être mis à jour régulièrement, mais surtout mis en pratique par des exercices afin de tester leur opérationnalité. En complément des PCS, les EPCI ont désormais pour obligation d'élaborer des **Plan Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)** afin de **renforcer la mutualisation des moyens en période de crise**. Ces actions sont engagées sur le territoire (Montpellier 3M, Pays de l'Or Agglomération et Grand Pic Saint-Loup devraient avoir d'ici la fin d'année 2025, une première version de PICS). Le territoire de Lunel Agglo a récemment amorcé le travail sur le sujet.

En matière d'aménagement du territoire

Le bassin versant de l'Or bénéficie d'une couverture réglementaire quasi complète en matière de prévention du risque inondation. Sur les 39 communes du territoire, seule Saint-Vincent-de-Barbeyrargues ne dispose pas encore de **Plan de Prévention des Risques inondation** (PPRi) prescrit. Parmi les 38 autres, 35 PPRi sont déjà approuvés, tandis que ceux de Baillargues et Saint-Brès sont prescrits, et celui de Lunel devra être révisé après son annulation en 2017.

Le territoire est également intégralement couvert par plusieurs **Schémas de Cohérence Territoriale** (SCoT)

(Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de Lunel, Pays de l'Or, Grand Pic Saint-Loup-Haute Vallée de l'Hérault et Sud Gard) garantissant une cohérence d'aménagement à grande échelle. De plus, la quasi-totalité des communes disposent d'un **Plan Local d'Urbanisme** (PLU), et un premier **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) a été approuvé par la Métropole de Montpellier en juillet 2025.

Dans l'ensemble, le bassin de l'Or est donc bien doté en outils de planification permettant d'intégrer le risque d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire.

En matière de protection des biens et des personnes

Dans le cadre du PAPI Or 2, le SYMBO a développé une dynamique solide autour de la **réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens** grâce à la démarche :



Ce dispositif, largement apprécié par les habitants, les communes et les intercommunalités, propose des solutions

concrètes pour limiter les impacts des inondations sur les logements et les petites entreprises du bassin de l'Or. Chaque accompagnement comprend également l'élaboration d'un **Plan Familial de Mise en Sûreté** (PFMS), permettant aux habitants d'adopter les bons réflexes avant, pendant et après une inondation.

Compte tenu de ses résultats positifs et de son utilité reconnue, il est essentiel de poursuivre et de renforcer cette démarche dans le cadre du futur PAPI Or.



Pour plus d'informations sur la démarche OR'ALABRI

Rendez-vous sur la page www.oralabri.fr

Le SYMBO dispose d'un inventaire complet des ouvrages de protection contre les inondations pour l'ensemble du bassin de l'Or. Le recensement met en évidence environ **100 km de digues et merlons** répartis en quatre catégories :

- les digues de protection des zones habitées,
- les digues historiques issues des travaux d'assainissement de l'étang de l'Or réalisés dans les années 1960 par le SIATEO,
- les digues précaires constituées de matériaux hétérogènes (déchets, remblais),
- les digues ou merlons agricoles.

La grande majorité de ces ouvrages est **d'origine agricole**, non conçus selon les normes de sécurité applicables aux crues centennales et présentant une capacité limitée :

95 % sont en terre, plus de la moitié mesurent moins d'un mètre de hauteur, et 98 % sont inférieures à deux mètres. **Ils débordent fréquemment pour des crues de faible intensité** (entre 5 et 30 ans de période de retour) et présentent souvent des discontinuités.

Les études hydrauliques menées dans le cadre du premier PAPI ont permis de mieux comprendre leur rôle dans la dynamique des écoulements et de poser les bases d'une réflexion sur leur devenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Les enjeux protégés par ces ouvrages sont majoritairement agricoles (plus de 80 % du linéaire), tandis qu'environ 50 % contribuent à protéger des bâtiments isolés et seulement 10 % à la protection de zones urbaines denses.



Digue Balaurie © Commune de Mauguio

UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET CONCERTÉE

Une construction avec les acteurs locaux initiée dès le premier PAPI

Le SYMBO a initié dès le PAPI d'intention une dynamique de concertation forte avec les acteurs du territoire. Cette dynamique a été poursuivie pendant le PAPI 2019-2025, au travers de différentes instances de gouvernance :

- Comités de Pilotage (COPIL) : 5 réunions entre 2020 et 2025, validant le déroulement du PAPI 2 et orientant les choix stratégiques du PAPI 3.
- Comités Techniques (COTECH) : 6 réunions préparatoires permettant de coordonner les actions et de suivre l'avancement des projets.
- Groupes de travail thématiques : notamment sur la réduction de la vulnérabilité via le dispositif OR ALABRI, encadrant les diagnostics et les financements des actions.

Cette concertation a favorisé l'appropriation de la stratégie par les acteurs locaux et la mobilisation des maîtres d'ouvrage, en lien avec la mise en place de la compétence GEMAPI.

Plusieurs réunions du COTECH et du COPIL entre fin 2024 et mi-2025 ont permis de co-construire la stratégie et le programme d'actions du PAPI 2026 - 2032, assurant leur validation politique locale.

Les COPIL ont rassemblé élus, collectivités partenaires, usagers et services de l'État, tandis que le Comité syndical du SYMBO a suivi chaque étape clé du projet.

Une participation élargie et citoyenne

Au début de l'année 2025, une consultation élargie a été menée via trois questionnaires en ligne ciblant :

- les communes (18 réponses),
- les élus du bassin de l'Or (10 réponses),
- le grand public (40 réponses), avec une communication via la presse locale, le site internet et les réseaux sociaux du SYMBO et des parties prenantes.

Cette démarche a permis de recueillir les attentes et priorités des différents publics et de renforcer la légitimité et l'appropriation du futur PAPI Or sur l'ensemble du bassin versant.



La stratégie du PAPI 3 Or 2026-2032

La stratégie du PAPI 3 Or repose sur un diagnostic approfondi et partagé du territoire, ainsi que sur un processus de concertation étendu avec les acteurs locaux et le grand public, afin de construire un projet partagé et faciliter sa mise en œuvre.

L'élaboration du PAPI 3 Or 2026 - 2032 s'est également appuyée sur :

- le bilan de la mise en œuvre du PAPI 2 Or 2019-2025,
- une actualisation du diagnostic avec les données les plus récentes,
- des échanges continus avec les partenaires du territoire (EPCI, chambres d'agriculture, SDIS...).

Les grandes orientations de la stratégie du PAPI 3 Or 2026-2032 sont présentées dans le schéma ci-dessous :

ORIENTATIONS TRANSVERSALES

Engager l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique pour une meilleure résilience.

Pérenniser et élargir la gouvernance de la gestion du risque, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire dans la durée.

OR 0

Intégrer explicitement le changement climatique dans la planification du risque inondation, afin d'anticiper l'aggravation potentielle des aléas.

OR 1

Améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque inondation, afin que l'ensemble des acteurs soit mieux préparé et réactif face aux crues.

OR 2

Optimiser la préparation à la crise et la gestion de l'alerte inondation, en dotant le territoire d'un dispositif d'alerte performant et en renforçant la coordination des moyens de crise.

OR 3

Assurer la sécurité des populations et des biens face aux inondations, en diminuant l'exposition aux zones à risque et en renforçant la protection des secteurs déjà urbanisés.

OR 4

Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations actuelles et futures, en agissant sur les constructions, activités et réseaux critiques.

OR 5

Mettre en œuvre des solutions de gestion des écoulements et de protection adaptée, combinant aménagements hydrauliques structurants et solutions fondées sur la nature (SFN).

LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI 3 BASSIN DE L'OR

AXE 0 TRANSVERSAL

Le PAPI comprend 3 actions pour assurer l'animation de la démarche pendant les 6 années de mise en œuvre et pour préparer l'éventuel PAPI 2032-2038.

Une approche multithématique

Une gestion intégrée, cohérente et équilibrée du risque inondation implique une approche combinant plusieurs thématiques d'intervention. Le programme d'actions du PAPI bassin de l'Or comprend ainsi des actions selon les 7 axes thématiques suivants :

AXE 1 - AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

L'axe 1 vise à améliorer la connaissance du risque d'inondation sur le bassin de l'Or et à renforcer la culture du risque auprès de tous les publics. Il prévoit de compléter les études existantes (cartes d'aléas, ruissellement, passages submersibles) et de créer un observatoire du risque inondation. Parallèlement, un vaste programme de sensibilisation sera mis en place, incluant des actions d'information préventive, des animations pour le grand public et les scolaires, ainsi que la mise à jour des DICRIM. Les retours d'expérience après chaque inondation permettront d'adapter en continu les actions. Cet axe constitue le socle de la prévention, en combinant amélioration des connaissances techniques et développement d'une véritable culture du risque.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 1 - AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1	Définir puis mettre en œuvre une stratégie de communication et création de ses supports	SYMBO	Bassin de l'Or
1.2	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	SYMBO	Bassin de l'Or
1.3	Programme de sensibilisation du monde agricole	SYMBO	Bassin de l'Or
1.4	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire	SYMBO	Bassin de l'Or
1.5	Mise en place de repères de crues	SYMBO	Bassin de l'Or
1.6	Sensibilisation autour des repères de crue du bassin de l'Or	SYMBO	Bassin de l'Or
1.7	Sensibilisation du grand public aux inondations au travers de l'élaboration de parcours pédagogiques	SYMBO	Bassin de l'Or
1.8	Observatoire du bassin versant sur le risque inondation	SYMBO	Bassin de l'Or
1.9	Observatoire littoral du Golfe d'Aigues-Mortes	Entente du Golfe d'Aigues-Mortes	Littoral du bassin de l'Or
1.10	Élaboration d'un DICRIM Métropolitain, sur le bassin de l'Or	Montpellier Méditerranée Métropole	Communes 3M du bassin de l'Or
1.11	DICRIM : Elaboration, révision, diffusion	Communes / EPCI	Bassin de l'Or
1.12	Étude de l'impact du changement climatique en matière d'inondation sur le bassin de l'Or	SYMBO	Bassin de l'Or

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 1 – AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.13	Etude de connaissance de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin de l'Or	SYMBO	Bassin de l'Or
1.14	Etude de connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau sur le bassin de l'Or	SYMBO	Bassin de l'Or
1.15	Etude de connaissance sur le retrait du trait de côte	EPCI / SYMADREM	Littoral du bassin de l'Or
1.16	Caractérisation des zones inondables sur les cours d'eau non cartographiés du bassin de l'Or sur le territoire de Montpellier 3M	Montpellier Méditerranée Métropole	Communes 3M du bassin de l'Or
1.17	Etudes hydrauliques et scénarios de crue sur le bassin de l'Or sur le territoire de Montpellier 3M	Montpellier Méditerranée Métropole	Communes 3M du bassin de l'Or
1.18	Etude des passages submersibles sur le bassin de l'Or : identification et préconisations	SYMBO / EPCI	Bassin de l'Or, hors 3M
1.19	Optimiser les premières réponses à la crise par retours d'expériences (RETEX)	SYMBO	Bassin de l'Or
1.20	RETEX de l'impact des inondations auprès des exploitants agricoles, entreprises et habitants	SYMBO	Bassin de l'Or
1.21	Etudes relatives à l'évaluation environnementale du PAPI 4	SYMBO	Bassin de l'Or

AXE 2 - SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

L'axe 2 a pour objectif de renforcer la surveillance hydrométéorologique et la prévision locale afin d'anticiper plus efficacement les crues soudaines du bassin de l'Or. La stratégie prévoit d'étendre et d'optimiser le réseau de mesures existant, notamment sur les cours d'eau secondaires non couverts par Vigicrues, et de développer des outils de prévision et de cartographie dynamique. Ces actions visent à améliorer la réactivité face aux crues rapides, dans un contexte de changement climatique accentuant les risques.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 2 - SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS			
2.1	Optimiser et fiabiliser les réseaux de mesures du bassin de l'Or	SYMBO	Bassin de l'Or
2.2	Poursuivre le développement d'outils de prévision des crues sur le bassin versant de l'Or (cours d'eau et étang)	SYMBO	Bassin de l'Or
2.3	Développement de l'outil de prévision des inondations du littoral	Pays de l'Or Agglomération	Littoral du bassin de l'Or

AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE

L'axe 3 vise à renforcer les dispositifs d'alerte et à améliorer la gestion de crise face aux inondations sur le bassin de l'Or. La stratégie prévoit d'accompagner les communes et intercommunalités dans la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et l'élaboration de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS), en intégrant le Système d'Alerte Local (SDAL). Elle encourage également l'organisation d'exercices de gestion de crise à différentes échelles, afin de renforcer la coordination et la réactivité des acteurs face aux événements d'inondation.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE			
3.1	Accompagnement des communes dans la réalisation et révision de leur PCS, ainsi que des EPCI dans la mise en place des PICS	SYMBO	Bassin de l'Or
3.2	Coordination des PCS et des exercices de secours à l'échelle du bassin versant de l'Or	SYMBO	Bassin de l'Or

AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

L'axe 4 a pour objectif d'intégrer durablement la prévention du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire du bassin de l'Or. Il s'agit de renforcer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT, cartes communales) en s'appuyant sur les données des PPRI et les études les plus récentes, tout en limitant l'urbanisation en zones inondables. Le PAPI 2026-2032 prévoit également d'alimenter le futur SAGE Or avec les enjeux liés aux inondations et d'assurer la cohérence entre la SLGRI et le SAGE.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME			
4.1	Maîtriser l'occupation des sols en zone inondable - Suivi des SCoTs / Renforcement des liens avec les aménageurs	SYMBO / EPCI	Bassin de l'Or
4.2	Études relatives à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	Communes / EPCI / SYMBO	Bassin de l'Or

AXE 5 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'axe 5 vise à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités face aux inondations sur le bassin de l'Or. Il prolonge les actions du précédent PAPI à travers le dispositif « ALABRI », en relançant un programme de diagnostics de vulnérabilité pour les habitations et en ciblant plus particulièrement les exploitations agricoles, en partenariat avec la chambre d'agriculture. À la suite de ces diagnostics, des travaux de protection seront menés avec le soutien du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et des collectivités. L'accompagnement des habitants jusqu'à la réalisation des travaux et la sensibilisation pendant les diagnostics visent à accroître leur efficacité, avec un suivi basé sur le nombre de diagnostics et d'actions concrètes réalisées.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 5 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES			
5.1	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "OR ALABRI" - Habitations et Activités économiques	SYMBO	Bassin de l'Or
5.2	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "OR ALABRI" - Exploitations agricoles	SYMBO	Bassin de l'Or
5.3	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "OR ALABRI" - Bâtiments publics	SYMBO	Bassin de l'Or
5.4	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "RUISSEL ALABRI" - Habitations et Activités économiques	Montpellier Méditerranée Métropole	Bassin de l'Or
5.5	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments - Habitations ou à usage mixte	Particuliers	Bassin de l'Or
5.6	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments - Bâtiments publics (hors réseaux et infrastructures)	Communes / EPCI	Bassin de l'Or
5.7	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens d'activités professionnelles d'entreprises (< 20 salariés)	Chefs d'entreprise	Bassin de l'Or

AXE 6 - GESTION DES ÉCOULEMENTS

L'axe 6 vise à ralentir les écoulements et à réduire les pics de crue sur le bassin de l'Or, en complément des ouvrages de protection. Il s'appuie sur la coordination avec le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides et le futur SAGE Or, et se concentre sur des études d'aménagement pour les secteurs vulnérables identifiés, comme Lunel-Viel, Assas, Vendargues et Le Crès, ainsi que sur la sécurisation de certaines infrastructures et cours d'eau déjà ciblés lors du PAPI 2019-2025.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 6 - GESTION DES ÉCOULEMENTS			
6.1	Étude de définition des travaux pour réduire les inondations du Dardaillon-Est sur le quartier Barthelasse à Lunel-Viel	Lunel Agglo / SYMBO	Commune de Lunel-Viel
6.2	Étude de définition des travaux pour améliorer les écoulements sur le secteur amont du Salaison	CC du Grand Pic-Saint-Loup	Communes de Guzargues et Assas
6.3	Schéma Directeur Hydraulique de Vendargues : Etude de faisabilité pour l'extension du Bassin des Fourques et la reprise du passage sous la M613	Montpellier Méditerranée Métropole	Commune de Vendargues
6.4	Étude de définition des travaux à entreprendre pour diminuer les inondations de la commune du Crès - Secteur Aval M613 / Voie ferrée	Montpellier Méditerranée Métropole	Commune du Crès
6.5	Étude de définition des travaux de sécurisation de la voie ferrée vis-à-vis des inondations à hauteur du Crès et Castelnau-le-Lez	SNCF Réseau	Communes du Crès et Castelnau-le-Lez
6.6	Étude de définition des travaux de sécurisation de la voie ferrée vis-à-vis des inondations de la Cadoule à hauteur de Saint-Aunès/Baillargues	SNCF Réseau	Communes de Saint-Aunès et Baillargues
6.7	Étude de définition des travaux de sécurisation de la voie ferrée vis-à-vis des inondations de la Viredonne à hauteur de Valergues	SNCF Réseau	Commune de Valergues
6.8	Étude de définition des travaux pour améliorer les écoulements au niveau du Grau de Carnon	Pays de l'Or Agglomération	Commune de Mauguio

AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

L'axe 7 concerne la gestion et le renforcement des ouvrages de protection hydraulique existants, ainsi que la réalisation éventuelle de nouveaux aménagements là où le risque le justifie, en intégrant la submersion marine et le changement climatique. Sur le bassin de l'Or, il prévoit de concrétiser trois opérations déjà engagées à Lansargues, Mauguio et Candillargues, d'étudier l'extension du système d'endiguement à Lansargues, d'évaluer la protection contre la submersion marine sur les communes littorales, et de renforcer le système existant au Port de La Grande Motte.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE			
7.1	Analyse de la pertinence économique des potentiels aménagements de protection des communes littorales contre les risques de submersion et d'inondation	Pays de l'Or Agglomération	Communes de Mauguio-Carnon et La Grande Motte
7.2	Travaux de confortement du futur système d'endiguement dit "de la Promenade Est" sur le Port de la Grande-Motte	Pays de l'Or Agglomération	Commune de La Grande Motte
7.3	Travaux de création d'un système d'endiguement à Lansargues vis-à-vis des inondations de la Viredonne (aval RD189)	Pays de l'Or Agglomération	Commune de Lansargues
7.4	Études d'opportunité (AVP, ACB) des travaux à entreprendre pour la protection du quartier Nord de Lansargues (amont RD189)	Pays de l'Or Agglomération	Commune de Lansargues
7.5	Travaux de création d'un système d'endiguement à Mauguio (Canebeth), vis-à-vis des inondations de la Cadoule	Pays de l'Or Agglomération	Commune de Mauguio
7.6	Travaux de création d'un système d'endiguement à Candillargues, vis-à-vis des inondations du Bérangé	Pays de l'Or Agglomération	Commune de Candillargues

Synthèse du programme d'actions

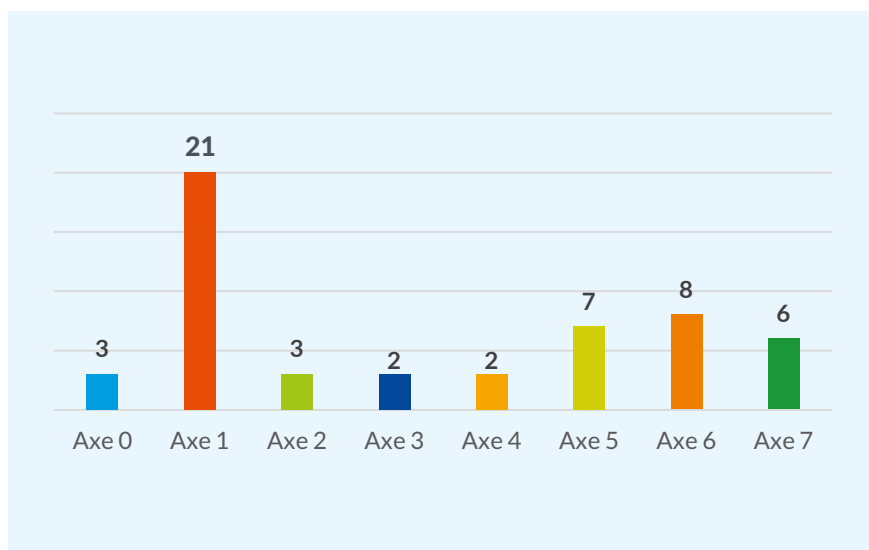
Le programme d'actions du PAPI 3 Or 2026 - 2032, c'est :

52 ACTIONS

réparties selon les 8 axes du PAPI, pour un montant prévisionnel de

10 696 000 €

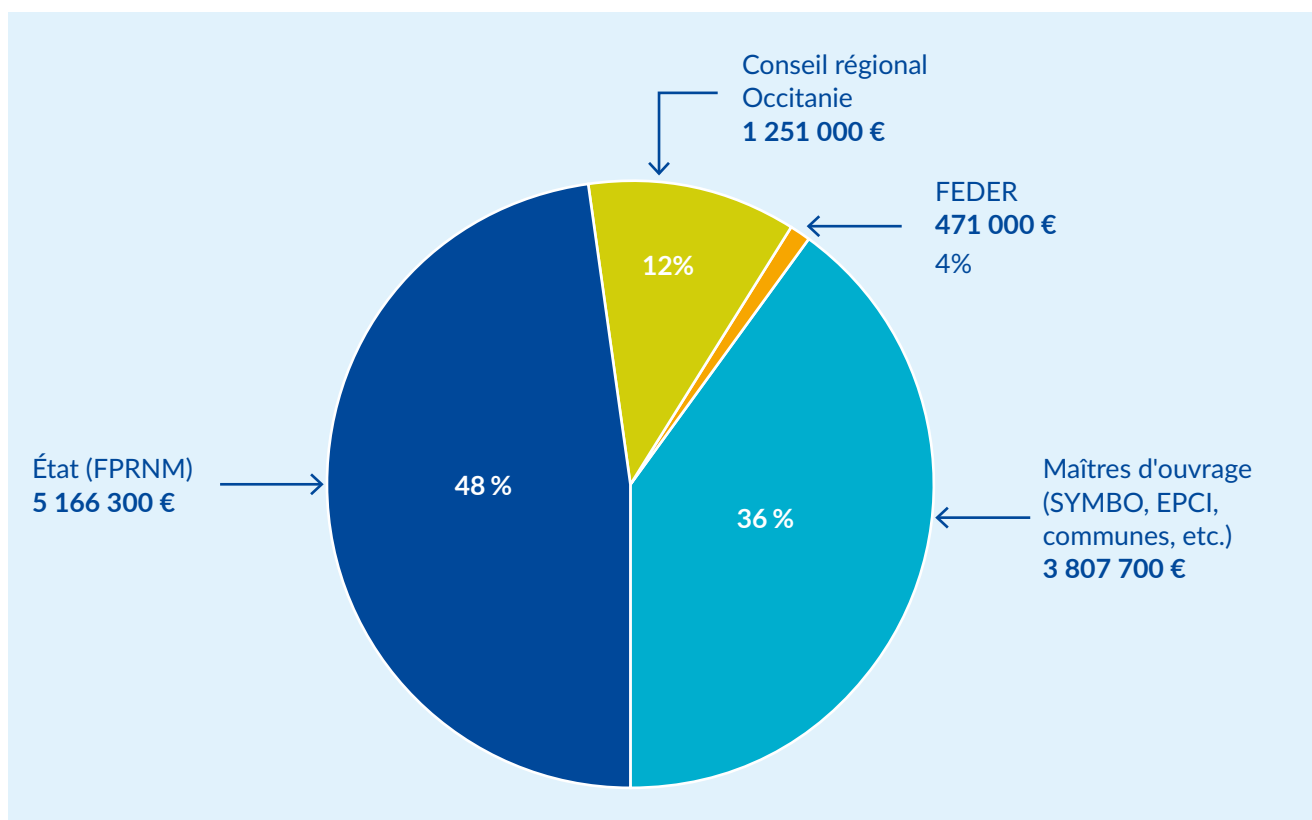
Nombre d'actions par axe



Montants par axe



Le programme d'actions est financé globalement à **64 %** par plusieurs financeurs. L'État est le principal financeur, par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit "Fonds Barnier".





GLOSSAIRE

AZI : Atlas des Zones Inondables

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PICS : Plan InterCommunal de Sauvegarde

PGRI : Plan de Gestion du Risque Inondation

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SFN : Solutions Fondées sur la Nature

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

SYMBO : Syndicat Mixte du Bassin de l'Or





Pour en savoir plus :

www.etang-de-l-or.com

Conception et réalisation :

